Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile

Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband

Band: 29 (1982)

Heft: 3

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 25.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Union vaudoise: 1931 - 1981

L'assemblée générale et la célébration du cinquantenaire auront lieu le

samedi 20 mars 1982, à 14 h 45, au Centre cantonal d'instruction PC, à Gollion, près de la gare de Cossonay.

Allocutions: MM. Hans Mumenthaler, directeur de l'Office fédéral de la protection civile, et Pierre Aubert, conseiller d'Etat du canton de Vaud. L'Union a été fondée le 10 juin 1931 à Lausanne, une association mixte, qui a pour but la défense de la population civile contre la guerre des gaz. Devenue la Ligue suisse contre le péril aéro-chimique, une assemblée extraordinaire, présidée par Me Pfund, a lieu le 30 novembre 1934 à Lausanne, en commun avec la Section vaudoise de cette Ligue, présidée par M. Hoguer. Me Pfund orienta l'assemblée sur la fondation d'autres associations avec but identique, dans d'autres villes, et même à Lausanne. Notre Ligue avait «aiguillonné» le Gouvernement fédéral qui a finalement créé un office. Il

nous avait priés de ne rien faire et d'attendre ses directives. Les Chambres ont enfin pris des résolutions pour la défense de la population civile. Puis une Ligue suisse a été créée à Zurich, sous le nom de Schweizeri-Luftschutz, présidée scher M. Wiesendanger, chef de la police municipale. Invitée à participer à sa fondation, notre Ligue, représentée par MM. Pfund et Hoguer, accepta d'y adhérer, devenant ainsi la section vaudoise de l'Association suisse de défense aérienne passive (DAP). Sous le haut patronage du commandant de corps d'armée Henri Guisan fut organisée, première en Suisse romande, l'Exposition officielle de défense aérienne, du 7 au 22 septembre 1935, au 16° Comptoir suisse, à Lausanne. Cette exposition obtint un plein succès auprès de la population. Elle démontrait à la fois les moyens de défense de l'armée et les possibilités existantes de protection passive pour les civils. M. Marcelin Cordone, chef cantonal vaudois de la DAP, membre du comité de notre section, en était responsable. Les actes législatifs pris par l'arrêté du 29 septembre 1934 ont permis de mettre sur pied un dispositif qui fit ses preuves lorsque la guerre survint. L'effectif de la Section vaudoise dépassa 7000 membres pendant

la guerre. La fin des hostilités provoqua la dissolution de l'Association suisse et des sections cantonales. Seule, celle du canton de Vaud subsiste et transmet, par son organe officiel Alerte aérienne (journal romand et tessinois), une information restreinte aux abonnés de l'ancien Centre romand quelle avait créé. Dès 1950, la situation internationale troublée incite l'autorité fédérale à réorganiser la Protection antiaérienne (PA). L'Association vaudoise participe en novembre 1954 à la fondation de l'Union suisse pour la protection civile (USPC) et prend part, dès lors, à toutes les manifestations qui ont permis d'aboutir à la législation actuelle. Les membres de la Suisse romande et du Tessin demeurés fidèles à l'Union vaudoise pour la protection civile ont été transférés aux sections cantonales de l'USPC, au fur et à mesure de leur création. Après avoir combattu en Suisse romande pendant trente-trois ans, l'Alerte aérienne a paru pour la dernière fois en décembre 1967, afin de renforcer la revue protection civile de l'USPC. Actuellement l'Union vaudoise pour la protection civile compte environ 500 membres.

> Le président Roger Parisod

Mitgliederversammlungen

Bis Redaktionsschluss wurden die folgenden Mitgliederversammlungen gemeldet:

- 11. März 1982, 20 Uhr, Balsthal, Hotel Rössli

Solothurnischer Zivilschutzver-

- 22. März 1982, 20.15 Uhr, Oberdorf BL, Mehrzweckhalle Basellandschaftlicher Bund für Zivilschutz

- 5. April 1982, 20 Uhr, Bern, Zivilschutzanlage Allmend Bernischer Bund für Zivilschutz

Kulturgüterschutz Veranstaltungen 1982

A) Kolloquien

Thema:

«Unterstützungsmöglichkeiten der KGS durch die Armee: Trsp + Req»

A) Colloques

Manifestations 1982

Thème

«Possibilités de soutien de la PBC par l'armée: trsp + réq»

Protection des biens culturels

- 14. 5.: Abbaye d'Hauterive (ar ter 17) OW (Ter Kr 91) d - 18. 6.: Kloster Engelberg (Ter Kr 22) - 24. 9.: SO d Kloster Mariastein - 29. 10.: Schloss Sargans/Pfäfers SG (Ter Kr 44) d

B) Generalversammlung und Arbeitstagung

B) Assemblée générale et Journée de travail

- 26. und 27. 5.: Kreuzlingen-Gottlieben-Stein am Rhein (Adm. Teil/partie adm.: 26. 5. 14.00-15.30)

PS.: Interessenten wollen sich bitte schriftlich bis spätestens 15. März 1982 beim Generalsekretariat anmelden.

PS.: Les intéressés sont priés de s'annoncer par écrit jusqu'au 15 mars 1982 au plus tard auprès du Secrétariat général.

Impressum

Herausgeber / Editeur / Editore

Schweizerischer Zivilschutzverband Union suisse pour la protection civile Unione svizzera per la protezione civile Postfach 2259, 3001 Bern

Zentralpräsident / Président central / Presidente centrale Professor Dr. Reinhold Wehrle

4524 Günsberg SO Präsident der Presse- und Redaktionskommission Président de la Commission de rédaction et d'information

Presidente della Commissione stampa e redazione Charles A. Reichler, 1701 Fribourg

Redaktion / Rédaction / Redazione

Kurt Venner, Schweizerischer Zivilschutzverband, Postfach 2259, 3001 Bern, Telefon 031 25 65 81 Druck und Versand / Impression et expédition / Stampa e spedizione Vogt-Schild AG, CH-4501 Solothurn

Inseratenverwaltung / Administration des annonces / Amministrazione inserzioni Vogt-Schild AG, VS-Annoncen, Kanzleistrasse 80, Postfach, CH-8026 Zürich, Telefon 01 242 68 68, Telex 812 370 Abonnement: Fr. 25.- für Nichtmitglieder (Schweiz) Fr. 35.- (Ausland)

Abonnement: Fr. 25.– pour non-membres (Suisse) Fr. 35.- (étranger) Abbonamento: Fr. 25. – per non membri (Svizzera)
Einzelnummer / Numéro individuel / Numero separato Fr. 3. Fr. 35.- (estero)

Erscheinungsweise / Parution / Apparizione

zwölfmal jährlich (3 Doppelnummern)

12 numéros par an (3 numéros doubles) 12 numeri all'anno (3 numeri doppio)